

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE BOGO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Word Fetherland

FAR NORTH REGION

DIMARE DIVISION

BOGO CONCUL

DECISION D'INFRUCTUOSITE

DECISION N°003 DM/C-BOGO/2026

DECLARANT INFRUCTUEUX RELATIF A

AONO/REN/DDIA/C.BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 13 Mars 2026

EN PROCEDURE D'URGENCEPOUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION EN LOT DE QUATRE (04) D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE
CLASSE À L'EP DE SEDEK (LOT 1), À L'EP DE SAWAWO (LOT 2), À L'EP DE
GOULOF ALA (LOT 3) ET À L'EP DE MBADDI (LOT 4), DANS LA COMMUNE DE BOGO,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°16 du 24 juin 1961 portant création de la Commune de Moyen exercice de Bogo ;
- Vu** la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret n°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/446 du 1^{er} Août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le Décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean- Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
- Vu** la lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** La lettre circulaire conjointe n° 00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 Août 2025 relative à la préparation des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026;
- Vu** le procès-verbal du 05 septembre 2022, constatant l'élection de Monsieur **HAMIDOU LAWANE AHMADOU** aux fonctions de Maire de la commune de Bogo;
Considérant les nécessités de service.

Vu L'Avis d'Appel d'Offres National N°005/AONO/REN/DDIA/C-BOGO/CIPMP/BEC/2026 DU 13 Mars 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION EN LOT DE QUATRE (04) D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'EP DE SEDEK (LOT 1), À L'EP DE SAWAWO (LOT 2), À L'EP DE GOULOF ALA (LOT 3) ET À L'EP DE MBADDI (LOT 4).

DECIDE :

Article 1 Les travaux de réhabilitation en lot de quatre (04) d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de Sedek (lot 1), à l'EP de Sawawo (lot 2), à l'EP de Goulouf Ala (lot 3) et à l'EP de Mbaddi (lot 4) est déclaré infructueux n'ayant pas reçu des soumissionnaires.

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Bogo le **20 AVR 2026**

Ampliations :

- DD/MINMAP/Diamaré
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- ARCHIVE/CHRONO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOGO



HAMIDOU LAWANE AHMADOU

